

# PRÉSIDENTIELLE 2017

L'UNION FAIT LA FRANCE

## ENGAGEMENT DE PARRAINAGE

En vertu du titre I de l'article 3 de la loi du 6 novembre 1962 modifiée, chaque candidat doit être présenté par au moins 500 citoyens habilités par la détention d'un des mandats électifs ou fonctions suivants :

- Les maires, maires délégués des communes associées, maires des arrondissements de Lyon et de Marseille
- Les présidents des organes délibérants des communautés urbaines, d'agglomération ou de communes
- Les membres des conseils généraux et régionaux, de l'Assemblée de Corse et des assemblées territoriales d'Outre-Mer
- Les membres élus de l'Assemblée des Français de l'Etranger
- Les membres du Parlement

Chaque citoyen habilité, quel que soit le nombre de mandats qu'il détient, ne peut faire de présentation que pour un seul candidat.

Je soussigné.....

Né(e) le : .....

Domicilié(e) à .....

En ma qualité de .....

Indiquez votre mandat (maire, conseiller général, conseiller régional, député, sénateur...)

et le territoire de votre ressort (commune, canton, département, région...)

M'engage solennellement à  
parrainer la candidature de  
M. Kamel MESSAOUDI pour l'élection présidentielle de 2017

Fait à .....

Le ..... / ..... / 201...

Signature : .....

Formulaire à retourner au  
38 rue des 100 Villas Mamoudzou  
97600 Mayotte